fixe à 36 fr. le droit d'entrée sur le café et à 25 fr. le droit fiscal sur le sucre.

Il y a un témoin, l'honorable M. Rouher, dont je pourrais invoquer le témoignage. Lorsqu'on a fait le traité de 1860, traité que je n'ai pas approuvé pour mon compte, dans les dispositions législatives qui l'ont suivie, il y en a une qui porte que le droit sur le sucre est réduit à 25 fr., le droit sur le café à 36 fr., décimes compris. Ce droit de 36 fr. a été en vigueur jusqu'en 1871.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES. — Jusqu'en 1870 !

M. DE ROTOURS. — La vérité est que, de 1861 à 1870, le droit a été de 35 fr., et que c'est par suite des impôts de guerre qu'il a été porté à 156 francs. Vous ne pouvez maintenir ce droit excessif, alors que dans un tarif, vous avez à vous préoccuper des divers intérêts, de l'intérêt du consommateur aussi bien que de l'intérêt fiscal. (Bruit).

Mais, oui ! messieurs. Est-ce que vous faites votre tarif exclusivement au point de vue fiscal ? Si vous l'aviez fait au point de vue uniquement fiscal, il y a une foule d'objets que vous auriez frappés ; mais, au moment du vote votre main s'est arrêtée toutes les fois que vous avez rencontré une consommation populaire. Eh bien, ici, nous rencontrons une consommation populaire...

M. DE CLERQ. — Et des plus utiles !

M. DE ROTOURS. — .... Et nous estimons que vous ne pouvez pas voter le droit qu'on vous demande. (Très-bien ! à droite).

Quant aux ressources, vous trouverez d'ici l'an prochain dans les réductions que l'on peut faire sur les dépenses portées au budget.

Il m'est bien permis de rappeler qu'en ne rachetant pas l'an dernier les mauvaises lignes de chemins de fer, vous eussiez économisé au Trésor plus de 500 millions. Vous pouvez d'ailleurs augmenter vos recettes en faisant ce qu'ont fait les libres Etats-Unis d'Amérique, qui ont du même coup créé des ressources au Trésor et encouragé le travail national. (Très-bien ! sur divers bancs à droite.)

Oui, j'estime que, nous, Etat républicain...

Un membre à gauche. — Nous, mais pas vous !

M. DE ROTOURS. — Eh bien, oui pourquoi pas ? (On rit.)

Il y a trois pouvoirs dans l'Etat... (Interruptions) et, sans doute, *pro parte aliquâ*, les uns et les autres nous y participons.

Je m'étonne que, quand je cite comme exemple les Etats-Unis d'Amérique, où les populations consomment en franchise le café qu'elles produisent, vous n'y voyiez pas un exemple à suivre. La vie y est à bon marché, et avant la guerre le sucre n'y était frappé que d'un faible droit.

M. DE MAHY. — C'est une erreur complète. Vous savez très-bien que le sucre paye un droit énorme en Amérique.

M. DES ROTOURS. — Je dis que la République française devrait, et j'aurai l'occasion de le rappeler, s'inspirer, dans la question de ses finances, des principes d'économie de la République américaine, et, à son exemple, ne point frapper d'impôts excessifs les consommations populaires. (Applaudissements à droite. — Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. — Il a été déposé une demande de scrutin sur la prise en considération de l'amendement de M. Georges Brame.

Cette demande est signée de MM. Georges Brame, Léon Chevreau, Livois, général de Vendeuvre, marquis d'Havrincourt, Taillefer, Azémar, baron de Mackau, comte Le Pelletier d'Aunay, Olivier, Savoye, de Ladoucette, du Douët, Anisson Duperron, des Rotours, marquis de Partz, de Lagrange, Dubuchy, vicomte de Kermenguy, de Kerjégu, Victor Hamille et Telliez-Béthune.

Il va y être procédé.

(Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis.)

Voici le résultat du dépouillement du scrutin public sur la prise en considération de l'amendement de M. Georges Brame :

Nombre des votants		395
Majorité absolue		198
Pour l'adoption	147	
Contre	248	

La Chambre n'a pas adopté.

Comme on le voit, il s'agissait d'une question intéressant à un haut degré l'alimentation des classes populaires. — L'adoption de l'amendement de MM. Brame et des Rotours, quoi qu'en ait dit le sous-secrétaire d'Etat des finances, n'aurait en rien préjudicié aux intérêts du Trésor. En effet, ce dégrèvement aurait entraîné une augmentation considérable dans la consommation du café et du sucre, qui eût compensé, et bien au-delà, la diminution de recettes produite par cet abaissement de droit.

Tous les membres du comité sucrier, tels que M. Fouquet, M. Vilain et autres, qui font partie de la Chambre, se sont associés par leur vote à la proposition de nos députés, si conforme aux intérêts des classes laborieuses et à ceux de l'industrie sucrière.

Mais la Chambre est, paraît-il, pressée d'en finir avec la discussion du tarif général des douanes. Aussi nous ne nous étonnons pas qu'elle ait préféré maintenir sur une denrée alimentaire de première nécessité, une taxe énorme, triple de sa valeur, plutôt que de la remplacer par les élévations de droit que réclament notre agriculture et notre industrie.

DÉPART DE L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE

C'est décidément le 25 que l'Impératrice Eugénie quitte Chislehurst pour aller s'embarquer à Southampton, à bord du *German*, et se rendre au Cap.

Ainsi que nous l'avons dit, Sa Majesté sera accompagnée par le marquis de Bassano, le général Wood, lady Wood et deux autres dames anglaises.

On a pu remarquer qu'aucune dame française n'accompagne l'Impératrice dans son voyage pour le Zoulouland.

—

On nous écrit de Londres :

« On est très-occupé à Chislehurst des préparatifs de départ de l'Impératrice pour l'Afrique Australe. Tout ce que Londres contient de noms illustres vient se faire inscrire.

» L'Impératrice ne reçoit que de très-rares visiteurs. Elle a fait ses adieux à tous les membres de la famille royale.

» Dimanche, une affluence considérable d'Anglais catholiques se rendra à l'Eglise Sainte-Marie et assistera à la messe. »

Mort de M. Eugène de Mirecourt

Un homme de lettres, qui a eu une carrière accidentée, vient de mourir. Il était connu sous le nom d'Eugène de Mirecourt, mais son nom véritable était Charles Jacquot ; il était né à Mirecourt (Vosges). Il débuta par des travaux de genres divers ; des articles de journaux, des études d'histoire, des critiques littéraires. Une brochure à sensation lui donna une certaine notorité ; elle était intitulée : *La Maison A. Dumas et Cᵉ fabrique de romans*. Il s'attaquait à Alexandre Dumas, alors dans toute sa gloire, et l'accusait de signer bien des romans dont il n'était pas le véritable ou le seul auteur. Cela n'est plus aujourd'hui contesté par la critique, mais à cette époque Eugène de Mirecourt subit un procès qu'il perdit parce qu'il y a une vérité juridique qui n'est pas toujours la vérité réelle.

Parmi les principaux ouvrages d'Eugène de Mirecourt, il faut citer les *Confessions de Marion Delorme* et les *Mémoires de Ninon de Lenclos*, romans qui, sans être bons, valent mieux que leur titre, le *Petit-fils de Pigault-Lebrun* verte satire d'Emile Augier et de son *Fils de Giboyer*. Son plus grand succès fut sa galerie des *Contemporains*, suite de biographies dont plusieurs tenaient du pamphlet.

En 1870, âgé de cinquante-huit ans, il s'engagea comme volontaire pour la défense de l'Alsace. Après la guerre, il devint rédacteur de l'*Espérance du Peuple* de Nantes, puis, étant veuf et ses enfants établis, il voulut se consacrer à Dieu et entra dans les ordres. Depuis deux ans il était prêtre, et s'était mis à la disposition de l'archevêque d'Haïti. Il est mort sur cette terre lointaine, où il s'efforçait de gagner des âmes à Jésus-Christ.

Un de ses fils, officier distingué, a été tué devant l'ennemi pendant la dernière guerre. Une de ses filles est petite sœur des pauvres.

SENAT

Séance du 19 mars 1880

PRÉSIDENCE DE M. PELLETAN, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures dix minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Lafond de Saint-Mür, l'un des secrétaires, est adopté.

CRÉDIT DE 11,100,000

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi relatif à l'installation des ministères de l'intérieur, des postes et télégraphes, de l'agriculture et du commerce, des travaux publics, et ouvrant au ministre des travaux publics un crédit de 11,100,000 fr. pour le même objet.

M. BUFFET votera contre le projet ; il sait bien qu'il ne s'agit que d'une somme de 11 millions, et que par le temps qui court, une somme inférieure à 100 millions paraît une fraction sans importance que l'on peut voter comme un projet de loi d'intérêt local.

Je ne puis, dit-il, m'habituer à considérer de tels crédits avec cette indifférence et j'estime que même les sommes les plus minimes ne doivent être votées que si l'on en démontre l'utilité et même la nécessité. Ce n'est pas assurément ce qui arrive dans le projet actuel. et si je conteste la nécessité des modifications proposées, ce n'est par esprit d'opposition.

Des projets de ce genre m'ont été proposés en 1849 quand j'étais ministre de l'agriculture et du commerce, en 1875, quand j'étais ministre de l'intérieur; je me suis toujours refusé à les exécuter et je ne m'en suis pas plus mal trouvé.

Je ferai d'ailleurs remarquer que la somme réclamée qui est aujourd'hui de 11 millions n'était que de 7,500,000 francs, il y a un an ; pour moi, j'estime que si la dépense ne dépasse pas 15 millions, ce sera très heureux ; or ces 15 millions sont le 11ᵉ de l'impôt foncier, l'impôt foncier de 7 départements.

Et songez que l'on ne vous présente pas de justification sérieuse.

D'un autre côté, sous prétexte de vous faire approuver des modifications de bâtiments, on vous fait résoudre la question de la répartition des services entre les différents ministères, question fort grave qui ne peut être résolue incidemment.

Je demande donc l'ajournement jusqu'au jour où le Parlement aura statué sur la répartition des différents services entre les ministères. (Approbations à droite.)

M. EMILE LUBICHE, rapporteur. dit que l'ajournement proposé par M. Buffet est un refus ; M. Buffet, dit-il, a d'ailleurs une opinion préconçue, il nous l'a dit, depuis 1849.

M. le baron DE LARCY. — C'était un ministre économe.

M. COCHERY, ministre des postes et télégraphes. — Pas du tout; car aujourd'hui nous payons trois fois plus cher.

M. LE RAPPORTEUR. — Il y a des économies coûteuses. Le projet a été provoqué par l'initiative de la Chambre des députés, qui a réclamé du gouvernement un plan d'ensemble. Ce projet a été préparé par une commission dans laquelle figuraient MM. Andral, Lambert de Sainte-Croix, de Lareinty, etc.

M. LAMBERT DE SAINTE-CROIX. — J'ai voté contre le projet.

M. LE RAPPORTEUR entre dans l'examen des différentes dispositions du projet et dit que le point capital, c'est la réunion, autour de l'hôtel de la place Beauvau, de tous les services du ministère de l'intérieur.

Il ne croit pas d'ailleurs que la dépense dépasse de beaucoup 11 millions, car les plans ont été étudiés avec le plus grand soin par la commission supérieure.

Il termine en adjurant le Sénat de voter le projet, qui a été voté à l'unanimité par la commission des finances, et qui met fin à une situation qui présente les plus grands inconvénients.(Vive approbation à gauche).

M. BUFFET insiste sur l'importance de ne pas trancher la question de la répartition entre les différents ministères, et demande le rejet du projet de loi.

Le Sénat décide qu'il passera à la discussion des articles.

Les différents articles du projet de loi sont successivement mis aux voix et adoptés.

Il est procédé sur l'ensemble du projet à un scrutin dont voici le résultat :

Nombre des votants,		262
Majorité absolue,		132
Pour,	180	
Contre,	82	

Le Sénat a adopté.

RECRUTEMENT DE L'ARMEE

Le Sénat adopte sans discussion, sur le rapport de M. Ch. Brun, le projet de loi tendant à maintenir, pendant trois nouvelles années, la modification apportée par la loi du 9 novembre 1873 à l'art 76 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée.

LA LOI SUR L'ÉTAT-MAJOR

Le Sénat adopte successivement les articles et l'ensemble du projet de loi sur l'état major.

M. MEYNADIER demande quelle suite sera donnée aux pétitions des anciens officiers, pétitions recommandées par le Sénat.

LE GÉNÉRAL FARRE répond qu'il y apportera toute sa sollicitude.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 mars.

présidence de M. BETHMONT, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. LISBONNE demande le renvoi à une commission déjà nommée de la proposition de M. Lelièvre touchant la suppression du résumé des présidents de cours d'assises, et réclame la déclaration d'urgence sur la proposition dont cette commission était déjà saisie.

Le renvoi est ordonné et l'urgence déclarée.

La Chambre adopte des projets de lois relatifs :

1ᵒ A des érections de communes dans les départements de la Loire et de la Drôme.

2ᵒ A des emprunts des villes de Montpellier, de Charleville, de Roubaix, de Saint-Quentin, des départements de la Haute-Loire, du Gard, du Calvados, de l'Eure, du Var, de Saône-et-Loire, de l'Orne, de l'Oise, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, des Bouches-du-Rhône, de la Creuse, de Seine-et-Marne et du Cantal.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Châtellerault à Tournon-Saint-Martin.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT aux travaux publics demande la déclaration d'urgence. L'urgence est déclarée et le projet adopté.

La Chambre adopte, à la majorité de 388 voix contre 12, le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1879 et 1880.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1880, d'un crédit de cent mille francs pour travaux de restauration de l'hôtel de l'ambassade de France à Berlin.

M. LE COMTE DE PERROCHEL se plaint de l'accumulation des crédits demandés à la fin de la session et qui pourrait recevoir un meilleur emploi.

L'orateur demande un complément de renseignements sur le crédit demandé.(Aux voix !)

Le projet est adopté, au scrutin, par 349 voix contre 59.

L'ordre du jour appelle la 2ᵉ délibération sur la proposition de M. Boulard, (Cher), tendant à accorder aux communes la faculté de s'imposer extraordinairement dans le but de venir en aide aux familles nécessiteuses des soldats de la réserve et de l'armée territoriale pendant l'absence de leurs chefs.

M. LE BARON REILLE. — Le projet de loi engage deux principes : il s'agit d'abord de savoir si c'est à l'Etat ou aux communes qu'incombe l'obligation de venir en aide aux familles des réservistes. Il y a lieu ensuite de se préoccuper de la charge excessive que ferait peser sur l'agriculture une augmentation des contributions directes.

L'orateur est d'avis que c'est l'Etat qui doit pourvoir à ces besoins, et fait ressortir les difficultés qu'entraînerait, pour les communes rurales, l'application du projet actuel.

Les hommes à secourir appartiennent surtout à l'armée territoriale. Il faudrait que les secours pussent être distribués avant la convocation prochaine.

On aurait le temps ensuite de résoudre la question avec maturité.

M. BOULARD, rapporteur. — L'Etat et les communes doivent concourir à assister les familles des réservistes.

Le projet pourra être adopté en temps utile, c'est-à-dire le 22 mai en ce qui concerne les réservistes.

Quant aux hommes de l'armée territoriale, on leur viendra en aide rétrospectivement. comme cela se pratique presque toujours. (Aux voix !)

M. LE BARON REILLE insiste pour que la Chambre vote le crédit en réservant le principe.

L'article 1er du projet de la commission, lequel autorise les communes à s'imposer de trois centimes, est adopté.

L'article 2, qui ouvre le crédit de 300,000 francs, est mis aux voix et est adopté à l'unanimité de 459 votants.

L'article 3 est adopté.

M. LE COMTE DE COLBERT-LAPLACE. — Le projet actuel est la négation du principe de solidarité qui doit unir tous les citoyens en vue de la défense nationale.

En outre, les catégories sont beaucoup trop étroitement limitées.

Le projet néglige des situations très intéressantes, celles des enfants nés hors mariage, entre autres.

L'orateur considère que les secours seront beaucoup moins utilement répartis par les communes que par l'administration centrale. Il demande le renvoi du projet à un autre examen.

A la majorité de 419 voix contre 6, sur 425 votants, le projet de loi est adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu de M. Godelle une demande d'interpellation sur les faits qui viennent d'être livrés à la publicité par une lettre de M. Journault, ancien secrétaire général du gouvernement de l'Algérie. (A un mois! — Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. — En l'absence du ministre de l'intérieur, la Chambre doit ajourner à demain la fixation de la date de l'interpellation. (Assentiment.)

La Chambre adopte.

Un projet de loi autorisant le département des Côtes-du-Nord à contracter un emprunt;

Un projet de loi portant approbation d'une convention entre la France et la Belgique pour le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, etc.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les tarifs des douanes.

M. GARRIGAT dit que la commission et le gouvernement se sont mis d'accord sur les droits relatif aux huiles volatiles ou essences (art. 103).

Ces droits sont adoptés.

M. GROSGURIN propose d'élever à 4 fr. le droit sur les bois à construire bruts ou équarris, et à 8 fr. le droit sur les mêmes bois sciés, au lieu des droits variant de 1 fr. 20 à 2 fr. 50 que propose la commission.

M. JAMETEL répond que la commission repousse cet amendement.

L'amendement n'est pas adopté.

M. NADAUD combat le droit de 1 fr. 50 par stère que propose la commission sur les bois bruts et équarris, et s'associe au gouvernement pour demander l'exemption.

M. TIRARD, ministre du commerce, combat ce même droit, qui est défendu par M VIETTE au nom du principe de la réciprocité en matière de tarifs.

M. TIRARD dit que le principe de la réciprocité ne saurait s'appliquer à propos d'un produit que nous n'importons pas.

M. VIETTE assure que la France exporte des bois étrangers qu'elle a travaillés ; la preuve en est que l'étranger se défend contre cet importation.

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU fait observer que la France va chercher des bois à l'étranger.

M. ROUHER dit qu'il n'y a jamais de droit à l'entrée des bois en France. L'intérêt de la France est d'avoir le bois au meilleur marché possible. Les matières premières doivent rester en dehors des droits de douanes.

M. SOURIGUES dit qu'il faut encourager la production des bois en France en lui assurant une protection.

Le droit de 1 fr. 50 proposé par la commission est adopté par 355 voix contre 56.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. Laroche-Joubert a déposé une proposition tendant à modifier la loi du 13 juin 1867.

La Chambre reprend la discussion des tarifs.

Pour les autres bois sciés, la commission réclame un droit de 1 fr. 50 et le gouvernement demande l'exemption.

La Chambre repousse le droit de 1 franc 50 c.

Elle adopte le droit de 10 fr. proposé par la commission sur les ouates.

Est exempté de tous droits le coton en laine ou non égrené.

Un amendement déposé par M. Blin de Bourdon et tendant à protéger la culture du lin et du chanvre est combattu par M. Louis Legrand.

M. DES ROTOURS monte à la tribune. (Cris : La clôture ! la clôture !)

La clôture est prononcée.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. Blin de Bourdon.

L'amendement est repoussé.

Les derniers articles de la 1re section des tarifs (matières végétales) sont adoptés sans débat,

Le projet de loi relatif à l'Exposition de Melbourne est adopté.

La séance est levée à six heures 30 minutes.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Les droits sur le Café et M. Achille Scrépel

Avant-hier, au cours de la discussion sur les tarifs de douanes, deux députés de la droite, deux représentants du Nord, MM. des Rotours et Georges Brame, ont demandé à la Chambre de diminuer considérablement les droits d'entrée sur le café. On sait combien cet impôt pèse lourdement sur les populations ouvrières de notre département. Nos amis n'ont donc pas eu de peine à démontrer la nécessité de réduire les taxes exorbitantes qui frappent cette denrée alimentaire.

La majorité s'est naturellement opposée à cette proposition vraiment démocratique et il s'est trouvé sept députés du Nord — sept députés républicains — pour rejeter l'amendement de MM. des Rotours et Georges Brame.

Parmi eux, nous n'avons pas été peu surpris de trouver le nom de M. Achille Scrépel, député de Roubaix.

M. Achille Scrépel trouve que nos ouvriers ne paient vraiment pas leur café trop cher.

Il a oublié, cet ami du peuple, les milliers de pauvres ménages roubaisiens où l'on trempe un pain si dur dans un peu de café et de chicorée. Pour lui, le café est encore un objet de luxe. Le pain tout sec n'est-il pas bien suffisant ? Le gouvernement ne veut pas qu'on diminue le café, M. Achille Scrépel ne le veut pas non plus.

Et si le ministère en témoignait un tantinet le désir, eh bien ! on augmenterait encore le café.

Payez ! payez ! braves travailleurs ! Vous êtes-là pour cela. Les conservateurs pensent qu'il est temps de faire disparaître ces taxes imposées après la guerre à votre patriotisme; ils trouvent que vos charges sont trop lourdes et qu'il faut les alléger. Eh bien ! M. Achille Scrépel ne l'entend pas ainsi, lui ; il juge que, puisque vous avez payé dans le passé, vous paierez bien encore dans l'avenir. Ainsi le veut la politique gambettiste dont le député de Roubaix est le très humble serviteur.

—

La station de carême est prêchée cette année à Saint-Martin par un religieux dominicain dont nous avons eu déjà occasion de citer le nom à nos lecteurs, le R. P. Givron. Depuis lundi, le R. P. Givron prêche tous les soirs, à huit heures, et une assistance que nous retrouvons de jour en jour plus nombreuse et plus attentive, se presse dans notre principale paroisse. On y vient de tous les points de la ville et jamais, croyons-nous, prédications n'ont été plus suivies à Roubaix.

Le jeune religieux, qui est doué d'une parole très-entraînante, aborde avec un rare bonheur les sujets les plus pratiques et les plus actuels. Il dit ce qu'il faut dire et comme il faut le dire pour ramener et raffermir les consciences dans ce pays-ci. Religieux, il parle en religieux ; Français et Lorrain, il parle en patriote.

Hier soir, le P. Givron a traité de l'éducation ; il l'a fait très-heureusement. Il a remué tous les cœurs, lorsque, pour bien faire comprendre que ce qu'il condamnait, ce n'était pas l'enseignement donné par des laïques, mais l'enseignement anti-religieux, il a dit dans un langage plein de charme et de poësie, que son vieux père à lui était un ancien instituteur de la Lorraine, qui ne craignait pas de parler de Dieu à ses élèves dont il avait su faire des chrétiens. Vers la fin de sa conférence, le prédicateur a eu un mouvement magnifique de protestation contre ceux qui accusent les ordres religieux de donner à la jeunesse française une éducation contraire au patriotisme. Son éloquence s'est élevée encore ; il a eu des accents qui ont fait passer un frisson dans l'auditoire. On eut dit que c'était l'âme de la France elle-même qui criait Justice par la bouche de ce fils de la Lorraine, de ce Français que d'autres Français se préparent à proscrire. Un instant, on put croire qu'on allait applaudir...

Demain dimanche, le R. P. Givron parlera aux vêpres ; lundi et mardi il donnera ses conférences à huit heures.

—

L'enseignement congréganiste si combattu, si calomnié, si persécuté, ne cesse de répondre à ses détracteurs et à ses adversaires par d'éclatants succès. Les examens pour l'obtention du brevet simple se sont terminés hier à Lille. Nous en donnerons les résultats complets, mais nous voulons constater dès aujourd'hui le véritable triomphe remporté par la maison des Filles de la Sagesse d'Haubourdin. Quinze de ses élèves se présentaient ; quatorze ont été reçues. Ce sont : MMlles Gabrielle Binon, Marie Bataille, Marguerite Degripont, Hélène Depecker, Marie Desoubry, Marie Fort, Léonie Houdeau, Marguerite Légereau, Marie Lesage, Mélanie Montaigne, Virginie Poulet, Julia Roussel, Louise Taillet, Julie Verdonck.

—

Les corps des pompiers de Roubaix, Tourcoing, Croix et Lannoy doivent se réunir, le lundi de Pâques, et effectuer en commun une promenade militaire.

Les corps réunis feront halte sur la place des Nonnes, à Tourcoing, où ils seront passés en revue par leurs commandants respectifs.

—

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Il est probable que les *Halles-Centrales* de Tourcoing, seront livrées au public, dans le commencement du mois de juin prochain.

On propose d'en faire l'ouverture par un grand concert. Cette idée n'est pas à dédaigner. Est-il saison et emplacement plus favorables pour une fête de ce genre.

—

Des entrepreneurs de camionage et de factage de Lille ont récemment sollicité l'intervention de la Chambre dans le but d'obtenir qu'une nouvelle homologation du tarif commun n° 100 dit des Petits Paquets soit refusée aux grandes compagnies de chemin de fer.

La quinzième commission a pris cette pétition en considération, et l'a renvoyée à l'examen de M. le ministre des travaux publics.

—

En route pour la frontière.

Véronique Lagrené, femme Delaurier, 29 ans, chanteuse ambulante, née à Bruxelles.

L'Infanticide de Wasquehal

La nouvelle que nous publiions, hier soir, d'un infanticide commis à Wasquehal n'était que trop exacte. Une mère dénaturée a étranglé de ses propres mains un enfant qu'elle venait de mettre au monde. La coupable est une fille de 22 ans, nommée Virginie Sidones, originaire de Berckem (Belgique); elle n'habite Wasquehal que depuis un an. A son arrivée dans le village, elle fit la connaissance d'un jeune homme, qui lui promit le mariage et qui l'abandonna quand il sut qu'elle allait devenir mère.

Un autre jeune homme, Benoit D...., avait consenti à épouser Virginie Sidones, bien qu'il connût sa situation. Il était même venu à Roubaix, dimanche dernier, et avait prié l'un des membres de la société de Saint-François Regis de lui procurer les pièces nécessaires à cette union.

Hier matin, à sept heures, Benoit D... travaillait dans une teinturie de Wasquehal quand la fille Sidones le fit chercher et lui avoua qu'elle venait de mettre au monde un enfant qu'elle avait jeté dans le trou de la cheminée où il était mort.

Le jeune homme s'enfuit épouvanté chez une sage-femme, et lui répéta ce triste récit. Sur le conseil qui lui fut donné, il alla dénoncer la malheureuse au garde-champêtre, qui se rendit aussitôt chez la jeune fille et trouva dans un trou placé dans la cheminée, à quatre-vingts centimètres du sol, le corps d'un enfant nouveau-né du sexe féminin. Le corps était complètement recouvert de suie, le bras droit était cassé.

La police et la gendarmerie de Roubaix ayant aussitôt été averties de ce crime, M. Simon, commissaire de police télégraphia au Parquet et à six heures, M. Gand, juge d'instruction, un substitut et M. le docteur Bayart, médecin-légiste, arrivaient à Wasquehal. M. Bayart, après une visite sommaire de l'enfant, a reconnu qu'il avait été étranglé.

Dans son interrogatoire, Virginie Sidones a d'abord cherché à atténuer son crime en disant que l'enfant était né sans vie, mais cette allégation a été reconnue fausse, et pressée de questions et en présence de certaines déclarations contradictoires, elle finit par faire des aveux complets.

L'état de Virginie Sidones ne permettant pas son transfert à Lille, elle est gardée à vue.

La nouvelle de ce crime a causé une profonde sensation dans le village de Wasquehal.

Pendant toute la journée d'hier, une foule nombreuse n'a cessé de stationner près de la maison habitée par la coupable, et l'on n'évalue pas à moins de 1500 le nombre des personnes qui entouraient cette maison pendant l'interrogatoire.

On s'explique d'autant moins le sentiment qui a guidé Virginie Sidones en cette circonstance que son état n'était un secret pour personne et qu'elle devait se marier dans un mois environ.

Le corps de l'enfant a été transporté à l'hôpital de Roubaix ; il sera soumis à l'autopsie aujourd'hui.

—

Une soirée dramatique et musicale aura lieu, le jeudi 1er avril au patronage Saint-Michel, dans la grande salle. En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — Le *Roubaisien*, galop par M. Dé Leeuw. — Symphonie. — Fantaisie pour flûte, sur l'opéra de *Mignon*, M. Dubocage. — *Un train de plaisir à la mer*, chansonnette, M. Cocheteux. — Fantaisie pour violoncelle sur l'opéra de *Lucie de Lammermoor*, M. Stupuy. — *Madame Trumeau à la Noce*, chansonnette, M. Cocheteux. — Trio de salon, en *sol* mineur pour piano, violon et violoncelle, par Flotow, MM. Meyer, Willem, Stupuy. — Ouverture de la *Dame de Pique*, de Suppé, Symphonie. La Symphonie sera dirigée par M. Meyer.

DEUXIÈME PARTIE. — *Les Mémoires de Robin*, comédie-vaudeville en trois actes. — Distribution de la pièce : Robin, MM. Versavel. — Le marquis de Lormias, Griaux. — Le chevalier de la Rapinière, Dufour. — Le comte de Cerny, Flipo-Lecomte. — Le vicomte de Cerny, Desbonnets. — Le baron de Ronquerolles, Michaux. — Arthur de Ronquerolles, Wattel. — Jean Gauthier, maçon, Chéron. — Valentin, domestique, Cocheteux. — Giraud, fermier, Cuvelier.

La scène se passe : Au premier acte dans une ferme des Pyrénées ; au 2e acte, à Paris, dans les salons du Marquis Lormias, ancienne résidence de la famille de Ronquerolles ; au 3e acte, dans un salon gothique du château de Ronquerolles, à quelques lieues de Tarbes (1827.)

NOTA.— Au premier ent'racte, une quête sera faite au profit pu Patronage Saint-Michel.

—

La société chorale l'*Avenir* offrira, dimanche prochain, à ses membres honoraires un grand concert, qui sera donné à sept heures précises, en son local, rue de Lannoy, 63. L'*Avenir* s'est assuré le concours d'artistes distingués.

Voici le programme du concert :

PREMIÈRE PARTIE. — *Les Soldats du Guet*, chœur, l'*Avenir*. — *Signal d'Orage*, romance dramatique, MM. H. Selosse. — Fantaisie brillante pour piston, J. Arné. — Romance, X... — Fantaisie sur l'opéra de *Mignon* pour flûte, A. Dubocage. — Romance, G. Browaeys. — Fantaisie pour violon, Dickers. — Chansonnette, Bouche.

DEUXIÈME PARTIE. — *Le Grisou*, chœur, L'*Avenir*. — *Aimez*, valse, MM. H. Selosse. — Fantaisie pour piston, J. Arné. — Chansonnette, X... — Fantaisie sur Zanetta, pour flûte, A. Dubocage. — *Les Forgerons*, J. Haumann. — Air varié pour violon, Dickers. — Chansonnette, Bouche.

Le piano sera tenu par M. L. Ecrepont.

—

— DUNKERQUE. — Une dépêche nous apprend que le vapeur *Romtégvi*, pouvant contenir 1000 tonneaux, et appartenant à la Société des Hauts Fourneaux et Forges de Denain et d'Anzin, vient de périr sur les rochers de l'île de Guernesey se rendant à Dunkerque.

Ce navire, construit il y a un an passé, se composait de 14 à 16 hommes et d'un capitaine et faisait le voyage de l'Algérie à Dunkerque, le dernier qu'il faisait portait environ 1,000 tonnes de minerai de Tafna.

C'est une perte d'environ 500,000 fr. couverte par une assurance.

L'équipage est sauvé.

— SOLRE-LE-CHATEAU. — On écrit de ce canton qu'une grève d'ouvriers marbriers vient de se déclarer à Cousolre. Ils demandent une augmentation de salaire. Ils sont rentrés chez eux au nombre 450.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 mars.— Paul et Virginie Delebecque, jumeaux, rue de la Limite, maison Dhalluin, 92. — Jeanne Roupain, rue de Soubise, 48. — Albert Wattiez, rue de Maufait, 22. —Jeanne Meurisse, rue du Fontenoy, cour Plouvier, 16. — Elise Lepers, rue de Denain, cour Flamencourt, 19.—Henri Theys rue de la Paix, 52. — Jeanne Marcoret, rue de l'Epeule, cour Vincent, 8. — Zélia Bohée, rue de la Chaussée, cour Contraine, 6. — Joseph Merssens, rue de l'Hommelet, cour Salembier, 16. — Sophie Vanhavere, rue d'Alma, fort Frasez, 22. — Léonie Bacquet, rue Beaurewaert, 48. — Pierre Fichère, rue de Lannoy. — Alice Dufermont, rue du Fresnoy, cour Olivier, 3. — Victor Hollemart, rue Ste-Elisabeth, 24.— Emile Parsy, rue de Lille, 222. — Georges Dubrulle, rue St-Maurice, cour Carbonnel. — Albert Oding, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, — Henriette Morelle rue de Lannoy, 64. — Adeline Fromont, rue de Ma Campagne, 51. — Alida Tallebout, rue de la Barbe d'or, cour Tops, 3.

Du 19. — Raymond Servraux, rue Philippe-le-Bon, 19. — Marguerite Gahyde, rue de Ma Campagne, 85. — Léa Gerard, rue Colbert, 9.— Paul Geldhof, rue d'Alma, cour Lebleu. — Arthur Descarpenterie, rue de Lannoy, cour Boyaval, 13. — Jeanne Duquesne, rue de l'Ermitage, cour Van Eeckhoute, 1.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 mars. — Jean-Baptiste Rasseneur, 82 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue St-Jean. — Jean-Baptiste Roupain, 2 ans, rue de Soubise, 48. — Charles Lechantre, 17 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Hyppolite Ramon, 54 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Thérèse Méré, 7 mois, rue Bernard, 28. —Elise Swanepoel, 32 ans, ménagère rue de Soubise, 58. — Blanche Wante, 3 mois, rue Watt, cour Govaert, 2.

Du 19. — Jean-Baptiste Decœyer, 18 ans, employé de commerce, rue du Parc. — Chérubine Laderrière, 82 ans, pensionnaire à l'Hospice-Civil. — Georges Mahieu, rue des Longues-Haies, 192. — Marie Desseyn, 33 ans, soigneuse rue St-Antoine, cour Devallée, 2. — Edouard Réquillart, 33 ans, fabricant, rue du Grand-Chemin, 94.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 mars. — Paul Lorthiois, rue Neuve de Roubaix.—Emile Duthoit, rue de la Latte.—Louis Leman, Blanc-Seau. — Joseph Frémaux, rue du Chêne Houpline. — Nathalie Lhomond, rue Verte Feuille. — Joseph Grimonprez, Chemin des Mottes.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 mars. — Jean-Baptiste Destoop, 54 ans, Croix-Rouge.— Louis Catteau, 55 ans et 10 mois, rue du Château. — Françoise Duquesnoy, 78 ans 9 mois et 10 jours, veuve de Jean-Baptiste Meurisse, rue Borgne.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille RÉQUILLART-BULTEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EDOUARD-AUGUSTE-JOSEPH RÉQUILLART, décédé à Roubaix, le 18 mars 1880, à l'âge de 33 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 21 courant, à 8 heures; aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 5 h., et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 22, à 10 h. en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 94.

Les amis et connaissances de la famille LECHERF, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame veuve LECHERF, née MARIE-LOUISE DESPRETS, décédée à Roubaix, le 19 mars 1880, dans sa 88me année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 22 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le dimanche 21, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 117.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Tourcoing, le mardi 23 mars 1880, à 8 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Dame JULIE-STÉPHANIE CATTEAU, veuve de Monsieur FRANÇOIS LESTIENNE, décédée à Tourcoing, le 26 mars 1879, à l'âge de 68 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les membres du Cercle Ozanam, feront célébrer un OBIT, le lundi 22 mars, à 8 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse FLORIN, leur confrère, décédé à Roubaix, le 5 mars 1880, à l'âge de 24 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— INCENDIE A MOUSCRON. — Hier matin, un incendie a consumé deux maisons appartenant à M. Florimond Destailleur, et habitées par MM. Jean-Baptiste Destailleur et Jean Vancraynest. La cause de l'incendie est attribuée à un vice de construction de cheminée. Les pertes, assurées pour 2,700 francs au *Soleil*, de Paris, s'élèvent à la somme de 2,150 francs.

— MONS. — Il vient de mourir à Mons un homme dont les cheveux avaient blanchi à la suite d'une vive émotion, M. Henry Jordan, directeur honoraire des charbonnages du Levant du Flénu.

Dans une mutinerie d'ouvriers, dit le *Hainaut*, on avait voulu le jeter dans le puits ; les uns le poussant, les autres le retenant, il avait été poussé jusqu'au bord de la bure et il était même resté un instant suspendu au-dessus du précipice.

— MORT D'UN SÉNATEUR.— M. Louis Bruneel, sénateur de Courtrai, a succombé cette nuit à une maladie qui, depuis quelque temps déjà, ne laissait plus d'espoir à ses nombreux amis.

FRAMERIES.— Le comité institué à la suite de la catastrophe de Frameries vient d'adresser le compte-rendu de ses opérations. La souscription a produit une somme totale de 528,279 fr. 80 c.

Il a été distribué aux familles des 121 ouvriers décédés, la somme de 76,062 fr. 54.

Les 104 ouvriers survivants ont reçu tant en numéraire qu'en livrets de la caisse d'épargne, fr. 45,934,80.

Le comité continue à payer chaque semaine aux ouvriers qui n'ont pas encore pu reprendre le travail une somme supérieure au salaire qu'ils gagnaient avant l'accident.

Il reste entre les mains du comité une somme de fr. 404,067,70, qui sera répartis entre les victimes et leurs parents.

FAITS DIVERS

— Les renseignements reçus à la préfecture de police au sujet du pendu de Bruxelles, dont nous avons parlé hier, établissent qu'on s'est trompé encore une fois en croyant avoir retrouvé en lui Walder.

Cet homme, en effet, ne ressemble en rien à l'assassin de la place Beauvau. Il n'a fallu qu'un simple coup d'œil à l'agent envoyé de Paris pour s'en assurer.

On a fait un certain bruit au sujet d'un canif trouvé il y a quelques jours et qui portait sur une des lames le nom de Walder.

Ce canif, disait-on, avait été reconnu par plusieurs témoins.

Nous pouvons affirmer que, si ces témoins ont reconnu ce canif, ils y ont mis beaucoup de bonne volonté, car le canif en question vient d'être réclamé par son propriétaire, M. Walder, fabricant d'eau de Seltz, 1, rue Perrel, près de l'Observatoire.

— Plusieurs journaux ont parlé d'une grave affaire de détournements, récemment découverte, dans une grande administration dépendant d'un ministère.

Cette grande administration n'étant pas désignée, pour éviter toute équivoque fâcheuse, disons qu'il s'agit de la Manufacture de Sèvres.

Les faits remontent déjà à plusieurs années et sont analogues à ceux qui ont causé la condamnation de M. Radouant, le chef du bureau du ministère de l'agriculture.

L'enquête est terminée. L'instruction commence aujourd'hui.

— La comtesse Chevrier vient de mourir à Cannes, à l'âge de vingt-sept ans. — C'était la fille aînée du duc de *Persigny*. Elle a été transportée à Saint-Germain-Lespinasse, dans la Loire, où est déjà enterré le duc.

— Dans la nuit du 13 au 14 mars, vers une heure du matin, la poudrière d'une carrière exploitée, à Igney (Meurthe-et-Moselle), pour les travaux du fort de Manonviller, a fait explosion avec un bruit formidable qui a retenti très loin et réveillé en sursaut les habitants des communes voisines.

A 100 mètres de l'excavation profonde produite par l'explosion, on a retrouvé les débris informes d'un homme littéralement décriré par morceaux. Cet individu, dont on a pu constater l'identité à l'aide de quelques fragments de vêtements, est un nom-